

**☞ ☞ COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 11 MAI 2021 ☞ ☞**

L'an deux mil vingt et un le onze Mai à 19 heures 00, les membres du conseil municipal se sont réunis à la salle polyvalente, sous la présidence de M TELLIER Alain, Maire, en suite de convocations en date du 04 Mai 2021 dont un exemplaire a fait l'objet d'un affichage à la mairie.

Présents: M Alain TELLIER; M Gilles CALLEWAERT ; M Stéphane JUDE ; M Laurent VASSELLE; Mme Sylvie BOIN ; M Fabrice COINON ; M Pierre REANT; M Christian GUILBERT; Mme Patricia BOYAVAL; M Nicolas BRUGE; M Etienne DEBARRE; Mme Evelyne THUILLIER.

Absents excusés: Mme Martine MUDES; Mme Dorothée BRUGE ; Mme Gaëlle GOUGET.

Procurations : Mme Martine MUDES a donné procuration à M Gilles CALLEWAERT.

Mme Dorothée BRUGE a donné procuration à M Pierre REANT.

Mme Gaëlle GOUGET a donné procuration à M Etienne DEBARRE.

**I- DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE :**

Madame Patricia BOYAVAL

**II- ADOPTION DU PROCES VERBAL DU 25 MARS 2021**

Adopté à l'unanimité.

**III- REALISATION DU COLUMBARIUM, MISE EN PLACE D'UN OSSUAIRE ET JARDIN DU SOUVENIR**

M Gilles CALLEWAERT rappelle l'obligation pour les communes d'avoir un ossuaire. Il présente les différentes possibilités et emplacements pour la mise en place d'un ossuaire, d'un espace jardin du souvenir et de la réalisation d'un columbarium.

Le devis de la société SBT Columbarium est retenu pour sa présentation et sa garantie décennale. Le montant s'élève à 10 229.30€ HT soit 12 275.16€ TTC

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, la proposition de la société SBT Columbarium de Longfossé est retenue pour un montant total de 10 229.30€ HT soit 12 275.16€ TTC

Cette délibération abroge la N°2019-36 du 18 Octobre 2019 prise pour la pose d'un ossuaire.

**IV-TARIF DES CONCESSIONS**

Cette question sera revue lors d'une prochaine réunion.

**V-AMENAGEMENT RUE DE COCHENDAL : Attribution du marché**

L'avis d'appel public à la concurrence pour l'aménagement de la rue de Cochendal a été mis en ligne le 18 Mars 2021 en procédure adaptée.

Les candidats avaient l'obligation de répondre à la solution de base et de faire une proposition pour les prestations supplémentaires ci-dessous.

Code	Libellé prestations supplémentaires
PSE1	Busage le long du champ
PSE2	Empierrement pour la création d'un parking
PSE3	Busage fossé le long du stade de foot
PSE4	Prolongement Borduration

Date limite de réception des offres le jeudi 15 Avril 2021 à 17 heures.

L'ouverture des plis a eu lieu le 22 avril 2021.

6 entreprises ont répondu

Aucune erreur de calcul n'a été relevée.

N°	1	2	3	4	5	6
Entreprises	LEFRANCOIS	EUROVIA	EIFFAGE	BAUDE BILLET	VATP	DUCROCQ
BASE HT	160 648.50 €	247 763.50 €	272 150.50 €	169 830.00 €	263 448.50 €	220 203.00 €
PSE1	19 229.25 €	31 960.25 €	41 386.80 €	21 176.50 €	34 172.25 €	27 459.00 €
PSE2	11 670.00 €	13 176.00 €	16 792.00 €	11 599.50 €	16 085.00 €	13 000.00 €
PSE3	12 612.00 €	24 305.00 €	32 923.70 €	16 599.50 €	25 010.20 €	23 678.00 €
PSE4	25 791.50 €	27 881.00 €	33 577.00 €	24 292.50 €	38 266.00 €	30 660.00 €
	<b>229 951.25 €</b>	<b>345 085.75 €</b>	<b>396 830.00 €</b>	<b>243 498.00 €</b>	<b>376 981.95 €</b>	<b>315 000.00 €</b>

Suite à la présentation de l'analyse aux membres du conseil municipal, il est décidé à l'unanimité de retenir l'entreprise LEFRANCOIS.

Présentation des travaux de base et des prestations supplémentaires :

Après délibération, le conseil municipal décide de retenir les travaux suivants :

BASE : à l'unanimité

PSE1 : 7 Pour et 8 Contre

PSE2 : à l'unanimité

PSE3 : 6 Pour 9 Contre

PSE4 : 8 Pour 7 Contre

Travaux	HT	TTC
BASE	160 648.50€	192 778.20€
PSE2	11 670.00€	14 004.00€
PSE4	25 791.50€	30 949.80€
TOTAL	198 110.00€	237 732.00€

M le Maire est autorisé à signer toutes les pièces nécessaires pour la mise en œuvre de ce marché.

## **VI-AMENAGEMENT DU STATIONNEMENT RUE DU STADE**

M le Maire présente le plan d'aménagement pour le stationnement et les devis reçus :

Entreprise	Montant HT	Montant TTC
LEFRANCOIS TP	54 700.00 €	65 640.00 €
STC COURTOIS	53 483.70 €	64 180.44 €
DUCROCQ TP	54 874.00 €	65 848.80 €

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, il est décidé de retenir l'entreprise STC COURTOIS pour un montant de 53 483.70 € HT soit 64 180.44 € TTC.

## **VII-AMENAGEMENT DU STATIONNEMENT RUE DE L'EGLISE**

M le Maire présente le plan d'aménagement pour le stationnement rue de l'église et les devis reçus :

Entreprise	Montant HT	Montant TTC
LEFRANCOIS TP	14 800 €	17 760.00 €
STC COURTOIS	14 627 €	17 552.40 €
DUCROCQ TP	14 980 €	17 976.00 €

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, il est décidé de retenir l'entreprise STC COURTOIS pour un montant de 14 627 € HT soit 17 552.40 € TTC.

## **VIII-CHEMIN ET PARVIS EGLISE**

M le Maire présente les devis reçus et le plan pour cette réalisation :

Entreprise	Montant HT	Montant TTC
LEFRANCOIS TP	19 853.00€	23 823.60€
STC COURTOIS	14 945.70€	17 934.84€
CHEVALIER NORD	33 777.58€	40 533.10€

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, il est décidé de retenir l'entreprise STC COURTOIS pour un montant de 14 945.70 € HT soit 17 934.84€.

## **IX-TRAVAUX DE PEINTURE A L'ECOLE**

Il est proposé de rénover dans le bâtiment des primaires la classe CE1-CE2, la salle des maitres, le bureau, les toilettes et le couloir (peinture plafonds, murs, boiseries et radiateurs). Dans la classe maternelle et les sanitaires, il est nécessaire de refaire les peintures (plafond et murs) et en option remplacer le revêtement de sol dans la classe.

Le devis total option comprise pour les travaux de la classe maternelle et du bâtiment des primaires s'élève à 12 500€ HT soit un montant de 15 000€ TTC.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents autorise M le Maire à réaliser ces travaux.

L'entreprise SAPR d'Aire sur la lys est retenue pour effectuer les travaux d'un montant de 12 500€ HT soit un montant de 15 000€ TTC.

Afin d'informer les enseignantes, une réunion est programmée jeudi 20 Mai à 17 heures.

## **X-DETERMINATION DES TAUX DE PROMOTION POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE**

Conformément au 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 49 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique Paritaire, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents promouvables, c'est-à-dire remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

La loi ne prévoyant pas de ratio plancher ou plafond, celui-ci doit être fixé entre 0% et 100%.

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade, à l'exception des grades relevant du cadre d'emplois des agents de Police Municipale.

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 24 Mars 2021,

Le Maire propose à l'assemblée de fixer les taux suivants pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité comme suit :

GRADE D'ORIGINE	GRADE D'AVANCEMENT	RATIO EN %	NBRE DE NOMINATION POSSIBLE
Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> Classe	100%	1
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	100%	1
Adjoint technique	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	100%	4

Après délibération et à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal adopte la proposition ci-dessus.

### **QUESTIONS SUPPLEMENTAIRES :**

#### **1- VENTE DU TERRAIN N°26 AU LOTISSEMENT**

M le Maire informe les membres du conseil municipal que le rachat de la parcelle N°26 au lotissement a été acté le 11 mai 2021 chez le notaire.

Nous sommes à nouveau propriétaire de ce terrain. M le Maire propose de le remettre en vente au prix de 54 000 €.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, il est décidé de remettre en vente le terrain N°26 au lotissement au prix de 54 000 €.

Le conseil municipal autorise M le Maire à signer tous les documents afférents à cette vente.

#### **2- ADHESION SERVICE NUMERIQUE CAPSO**

M le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il serait nécessaire d'adhérer au service commun numérique de la CAPSO afin de bénéficier d'une offre adaptée et mutualisée.

La communauté d'agglomération développe une stratégie numérique ambitieuse et volontariste depuis sa création en 2017. Elle a ainsi développé pour ses besoins propres une infrastructure et une ingénierie spécifique aux enjeux de la transition numérique des collectivités territoriales aidée en cela par des fonds européens.

Combinés au schéma de mutualisation intercommunal, ces travaux ont conduit à une enquête auprès des communes et des acteurs parapublics du Pays de Saint-Omer. Les résultats de ce sondage ont permis de définir le cahier des charges d'expérimentation de mise en œuvre d'un service commun numérique.

Le service commun numérique propose ainsi la fourniture de services issus du domaine des technologies de l'information à travers un catalogue de service intégré. Les domaines actuellement couverts sont :

- Les infrastructures réseau, systèmes et sécurité ;
- Les Environnements Numériques de Travail des agents (poste de travail, suite bureautique et collaborative, messagerie, logiciels CAO/PAO ...) ;
- La téléphonie fixe et mobile ;
- La vidéo protection ;
- L'impression ;
- Le support téléphonique et les interventions techniques ;

- Et certaines solutions logicielles (RH, compta, SIG...)

Ce catalogue est amené à évoluer en fonction des opportunités de mutualisation et des sollicitations qui se font jour.

Le service commun propose ainsi la définition, la mise en œuvre et l'exploitation des besoins exprimés par ses membres sur base des prestations disponibles. Ainsi le service est fourni de bout en bout, incluant les procédures d'achat, les ressources humaines, les licences, matériels, contrats de maintenance...

Le service commun numérique a pour objectif d'être équilibré financièrement, ainsi il ne peut ni gagner ni perdre d'argent, ce qui garantit un coût au plus juste, doublé d'une traçabilité financière liée aux procédures d'achat public par ailleurs systématiquement validé par le partenaire.

La facturation des services est réalisée par retranchement de la Dotation de Solidarité Communautaire.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, il est décidé de :

- valider l'adhésion de la commune au service commun numérique porté par la CAPSO,
- autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion et tous les documents s'y rapportant.

### **3-DEMANDE DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES SUITE A LA DECOUVERTE DU MERULE A L'EGLISE.**

M le Maire expose les devis reçus suite à la découverte du mэрule en charpente.

Il s'est propagé dans les murs et les arcs voutés d'une partie de l'église. Il est prévu la dépose des voûtes croisées sur le transept Nord, le transept sud ainsi que dans le chœur de l'église.

Les travaux consistent à réaliser un traitement des murs par perçage profond. Il est nécessaire de démonter les voûtes, de les reconstituer et de remplacer les ossatures bois.

Les devis avec les travaux de plâtreries et de peinture s'élèvent à 77 296 euros HT.

Dépenses	Montant H.T.	Ressources	Montant HT	Taux
Staff Courtenay (2devis)	46 824 €	Région 30%	23 188.80 €	30%
Battais Charpente	10 472 €	Département 25% de la base éligible (75 000 €)	18 750.00 €	24.258%
SAPR	20 000 €	Commune	35 357.20 €	45.742%
Cout de l'opération	77 296 €	Total des ressources	77 296 €	100%

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal autorise M le Maire à réaliser une demande de subvention auprès du département d'un montant de 18 750 €.

#### **4-DEMANDE DE SUBVENTION REGIONALE POUR TRAVAUX DANS L'ÉGLISE ET ACCES AUX PERSONNES A MOBILITE REDUITE DANS LE CADRE DU FONDS SPECIAL DE RELANCE ET DE SOLIDARITE AVEC LES TERRITOIRES**

M le Maire expose les devis reçus pour travaux sur les voûtes transept Nord et Sud ainsi que le chœur de l'église : remise en forme de l'ensemble et réfection des arcs voutés ; nettoyage, grattage des plafonds et des murs, mise en peinture. Création d'un chemin stabilisé et d'un parvis pour faciliter l'accès des personnes à mobilité réduite (suppression des marches existantes).

<b>Dépenses</b>	<b>Montant H.T.</b>	<b>Ressources</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Taux</b>
<b>Travaux église</b>	<b>77 296.00 €</b>	Région 30%	<b>27 672.00 €</b>	<b>30%</b>
<b>Travaux parvis</b>	<b>14 945.70 €</b>	Département 25% de la base éligible (75 000 €)	<b>18 750.00 €</b>	<b>20.327%</b>
		Commune	<b>45 819.70 €</b>	<b>49.673%</b>
<b>Cout de l'opération</b>	<b>92 241.70 €</b>	<b>Total des ressources</b>	<b>92 241.70 €</b>	<b>100%</b>

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal autorise M le Maire à réaliser une demande de subvention auprès de la région dans le cadre du fonds spécial de relance et de solidarité avec les territoires d'un montant de 27 672. €.

#### **X- INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :**

- Défibrillateurs installés, au 11, rue des sapins soucis de ventilation et chauffage. Société prévenue attente de retour. Merci à Christian du coup de main pour l'installation.
- Tracteur tondeuse les pièces sont commandées. Le coût des réparations est de 491,96 € HT. Merci à Pierre pour ses compétences en mécanique et sa disponibilité.
- Travaux dans le marais pose d'une nouvelle clôture (800m) par le locataire, très beau travail. Le Coût des poteaux et des barbelés 1483,52 € TTC est à la charge de la commune.
- Broyage bordures sur le fossé central avant repose de la clôture. Il reste les souches à évacuer.
- Mr Bertin a également travaillé l'ancien parc aux arbres pour que la surface d'un hectare redevienne une prairie puisque la coupe de bois n'intéresse pas grand monde. Cette nouvelle prairie sera évidemment louée à notre locataire.
- Appel téléphonique de Mme Hanotte nouveau propriétaire du café pour connaître notre position sur la subvention (le nouveau nom du café sera la renaissance).
- Réclamation contre le brûlage de plastic.
- Déroulement des élections du 20 et 27 juin départemental et régional, si vous souhaitez rencontrer les candidats départementaux ils sont prêts à nous rendre visite.
  - Couverture de l'église : mauvaise qualité des ardoises, La couverture du chœur de l'église et de la sacristie est à refaire.
- Emploi : Sylviane et Geneviève font valoir leur droit à la retraite. Sylviane termine fin juin. Geneviève fin Août. Il est nécessaire dans un premier temps de recruter une personne pour être en doublure avec Sylviane. La candidature de Couturier Patricia est proposée. Elle a déjà réalisé un contrat en CDD de plusieurs années à la commune. Dans un second temps, nous allons regarder pour un contrat civique de 20h pris en charge par l'état à hauteur de 70%)

- Proposition d'achat d'un brumisateur de désinfection COVID c'est un pulvérisateur électrique avec un jet d'une dizaine de mètre, il permet de désinfecter en 5 mn une pièce 250€ HT + produit 110€ les 10 L
- Frigo, celui de la cantine n'a plus de gaz. Il est de 2010, 11 ans un technicien doit venir lundi ? Devis 250 €. Pour dépanner, nous avons récupéré le frigo de la salle Polyvalente. Il est proposé d'acheter un frigo double afin de subvenir aux demandes de la salle. Il en manque un actuellement. Actuellement manque un frigo double porte de 1300L 1690€
- La loi Egalim interdit les bouteilles d'eau en plastique dans les cantines (depuis l'année dernière). La solution imposée est l'installation d'une fontaine. Nous avons rendez-vous la semaine prochaine avec Culligan, nous avons des tarifs d'Henri Julien montant 1090 €. Ce sujet fera l'objet d'une prochaine délibération (effectif pour la rentrée des classes de septembre).
- Il est exposé un fait troublant, une camionnette vitres teintées de marque Renault de couleur jaune, comme la poste a circulé toute la matinée prenant des photos un peu partout dans le village. La gendarmerie sera contactée.
- Bennes pour ramassage carton le samedi 22 mai 2021.
- Nous avons actuellement une personne en stage en mairie pour 2 semaines afin qu'elle valide son titre Professionnel d'agent administratif et d'accueil (examen à passer).
- Nous sommes à nouveau propriétaire du terrain de Mme Caron (terrain 26).  
Signature définitive de la parcelle 27 coût 59500€.
- Don du sang à Clarques salle Saint Martin le samedi 15 mai de 8h à 12h.
- Réunion avec les enseignantes le jeudi 20 mai 17H à l'école.

**FIN DE SEANCE :**  
**21h55**

**A. TELLIER**

**G. CALLEWAERT**

**L.VASSELLE**

**S. JUDE**

**M. MUDES**

**G.GOUGET**

**N. BRUGE**

**S. BOIN**

à G Callewaert

à E Debarre

**C. GUILBERT**

**F. COINON**

**P. BOYAVAL**

**E. DEBARRE**

**E. THUILLIER**

**P. REANT**

**D. BRUGE**

à P Réant

